



► communiqué de presse

30.11.2007

Vers un « business continuity planning » pour les autorités fédérales

Correspondant: Benoît Ramacker (FR)
Peter Mertens (NL)

T: 0473 30 50 08
0479 450 400

E-mail: benoit.ramacker@ibz.fgov.be
peter.mertens@ibz.fgov.be

F: 02 506 47 09

Le risque d'émergence d'une pandémie de grippe met en avant l'importance de la mise en place d'un « business continuity planning » (BCP) sur base d'une analyse du risque au sein des différentes administrations belges. Les conséquences d'une pandémie de grippe pourraient en effet être considérables et toucher toute la vie socio économique belge et internationale.

Vu l'impact probable d'une pandémie sur le quotidien de la population, l'Intérieur a invité les différents Services Publics Fédéraux (SPF) à se rappeler leur rôle en termes de planification d'urgence et de gestion de crise tel que prévu par l'arrêté royal du 31 janvier 2003 portant fixation du plan d'urgence pour les événements et situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national.

Cette rencontre avait également comme objectif de les sensibiliser à la mise en place d'un plan de continuité au sein de leur organisation et avec leurs partenaires.

Le risque de grippe pandémique

En cas de pandémie, un taux d'absentéisme d'un ordre moyen de 20 à 30% (jusqu'à 50% en cas de pic) sévirait sur l'ensemble de la population, entraînant de nombreuses perturbations. Une pandémie pourrait s'étaler sur 8 à 12 semaines, avec la possibilité de voir apparaître une seconde vague quelques semaines ou mois plus tard. Le défi est dès lors de pouvoir gérer un haut degré d'absentéisme durant plusieurs mois. L'effet est comparable à une situation durant laquelle plusieurs membres du personnel prendraient en même temps leurs congés annuels, de manière toutefois imprévue.

Une collaboration efficace entre les différentes autorités publiques est dès lors fondamentale. Etant donné la probabilité de voir apparaître de nombreux effets en cascades en cas de pandémie de grippe, les conséquences au sein d'un secteur particulier auront des répercussions dans de nombreux autres domaines.

La mise en place de « business continuity planning »

Les instances publiques s'efforcent de maintenir leurs missions essentielles en cas de pandémie de grippe. Chaque département est ainsi appelé à préparer un « business continuity planning » pour sa propre organisation et à maintenir la continuité des activités essentielles de la vie socio-économique. Le BCP a pour objectif de garantir la continuité ainsi que de prévoir des scénarii de redémarrage des activités. C'est la raison pour laquelle

les SPF vont identifier les procédures, envisager des pistes pour le télétravail et fournir un outil juridique pour pouvoir travailler de manière plus flexible, comme par exemple via la mobilisation interdépartementale du personnel.

Les Présidents des Comités de Direction des Services Publics Fédéraux (SPF) se sont réunis le 29 novembre 2007 pour aborder la problématique en terme de Santé publique et de gestion de la continuité du Service Public, d'une émergence d'une pandémie de grippe sur notre pays et l'ensemble du continent. Une attention a également été apportée à la situation de nos ressortissants belges qui résident à l'étranger.

Cette thématique a été abordée, à l'initiative de la Présidente du Comité de direction du SPF Intérieur, Madame Monique De Knop, en étroite collaboration entre ses services, et ceux du SPF Santé Publique ainsi que le Comité de coordination interministériel Influenza. Cette action a pour objectif la prise de conscience de l'importance capitale pour nos autorités de la planification, la coordination et la gestion de crise au sein de chaque SPF. D'une même voix, les participants ont affirmé que la communication interne aux membres du personnel doit être harmonisée entre les différents départements afin de garantir entre ceux-ci une cohérence maximale.

L'Intérieur invite ses collègues à une communication interne préventive

Par ailleurs, des gestes simples peuvent être accomplis par tout un chacun en cas de pandémie de grippe. Comme toutes les maladies virales respiratoires, celle-ci peut être limitée si des règles d'hygiène simples sont appliquées. C'est pourquoi le SPF Intérieur a lancé une campagne de communication interne vers l'ensemble de son personnel.

Le thème général de la campagne est ciblé sur l'adoption de gestes barrières simples. Les supports utilisés à cet effet sont variés: l'e-mail, la mise d'informations sur l'intranet du département, l'organisation de sessions d'infos ou encore un affichage évolutif.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à visiter les sites Internet suivants:

- www.influenza.be
- www.crisis.ibz.be